



Municipalité d'Yvonand  
Tél. 024/557 73 00  
E-mail : [greffe@yvonand.ch](mailto:greffe@yvonand.ch)

## **Au conseil communal**

**1462 Y v o n a n d**

### **Préavis municipal No 2022/02**

#### **Concerne : Demande de crédit pour la création d'un accès pour les transports publics à la gare**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

#### **1. Introduction**

Le développement de l'accès aux transports publics s'inscrit pleinement dans le volet « mobilité » du plan directeur communal. A ce titre, la place de la gare joue un rôle stratégique à plusieurs niveaux :

- Accès au rail pour les voyageurs (pendulaires et écoliers) ;
- Accès et exploitation du centre agricole ;
- Accès aux bus régionaux (ligne 650) ;
- Place de stationnement lors de manifestation à la salle polyvalente.

En prévision de la mise en conformité de la gare par les CFF, la municipalité s'est engagée dans un programme de développement de cette infrastructure. Les demandes de crédit se sont enchaînées dans ce contexte :

- Préavis 2019/09 - Intégration d'un véhicule par contrat "Mobility-Flex" à la gare d'Yvonand ;
- Préavis 2020/05 - Participation communale au financement d'un module de toilette autonome et de deux abris vélos dans le cadre des travaux CFF sur la gare d'Yvonand ;
- Préavis 2021/04 - Demande de crédit pour la réalisation d'un quai voyageurs pour les transports régionaux par bus à la gare d'Yvonand.

A ce jour, les travaux engagés par CFF Infrastructures sont terminés. En ce qui concerne les infrastructures communales, le nouveau quai CarPostal a été construit par JPF sous la surveillance du bureau ATB, assurant ainsi une adjudication aux meilleures conditions du marché. D'autre part, les nouveaux abris vélos sont en service et le véhicule Mobility sera mis à disposition durant le mois de mai.



En définitive la place de la gare s'est peu à peu transformée en plateforme multimodale, train, bus, vélo et transport individuel motorisé (TIM).

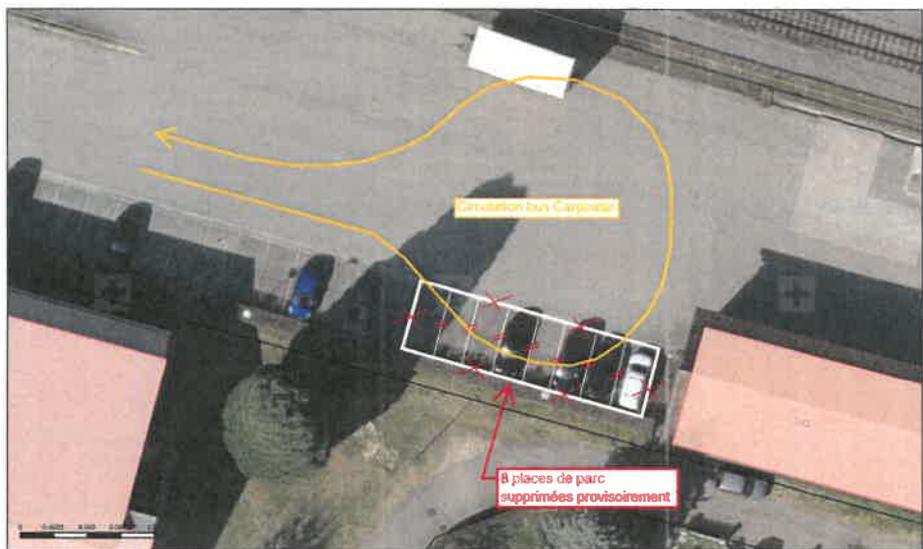
La construction du nouveau quai CFF a condamné la zone de rebroussement mise à disposition des bus postaux depuis 2017. En prévision de cette modification prévisible, la municipalité a étudié de nouvelles possibilités d'accès des bus à la gare.



La variante retenue par la municipalité consiste à aménager un accès limité au TP (servitude) au travers du Pré de la salle polyvalente depuis le Chemin des Cerisiers (en jaune sur la figure ci-après).

La présente demande porte donc sur la réalisation de ce nouvel aménagement.





Cette nouvelle zone de rebroussement fera l'objet d'un marquage provisoire. Les manœuvres de CarPostal risquent de créer des conflits ponctuels avec les autres utilisateurs de la place, à savoir le centre agricole, notamment pour la collecte des betteraves, et lors de grandes manifestations à la salle polyvalente.

La réalisation d'un nouvel accès assurera une exploitation optimale de la place de la gare tout en permettant d'améliorer l'accès à la salle polyvalente en cas de grande manifestations.

### 3. Description du projet

Le plan d'enquête et les coupes sont joints au présent préavis.

Le projet prévoit la réalisation d'une rampe au travers du pré de la salle polyvalente. L'accès à cette rampe sera limité au bus et fera l'objet d'une servitude.

La géométrie de l'entrée et de la sortie de cette rampe est prévue pour assurer le passage d'un bus articulé de 18 m. Bien que ce type de véhicule ne soit actuellement pas utilisé, l'objectif est d'assurer l'usage de cette rampe à long terme. L'implantation garantit d'autre part le maintien du cèdre localisé à l'angle Sud-Ouest de la salle polyvalente.

Le projet intègre également un accès piétonnier depuis la place de la gare. En cas de manifestation, cet accès piétonnier facilitera le lien entre les places de stationnement et la salle.

Enfin le projet améliore sensiblement le quai de chargement de la salle polyvalente ainsi qu'un accès facilité à un semi-remorque en cas de concert ou manifestation impliquant des livraisons importantes de matériel.

### 4. Procédure en rapport avec la future rampe d'accès

La municipalité a décidé de déposer le présent préavis avant de lancer la procédure d'examen préalable selon la loi sur les routes (LRou) et la future mise à l'enquête du projet.

La procédure selon la LRou vise à faciliter le traitement d'éventuelles oppositions. Le lancement de cette procédure après le dépôt du présent préavis permet d'envisager un retour des services cantonaux vers fin septembre. Sous toute réserve, il est possible d'envisager la délivrance d'un permis durant l'automne et dans le meilleur des cas de lancer les travaux avant l'hiver ou au plus tard au printemps 2023.

L'été et l'automne 2022 seront l'occasion de prendre la mesure des conflits entre les utilisateurs de la place et l'accès des bus postaux.

## 5. Aspects financiers

Faisant suite à l'étude d'avant-projet, l'aménagement envisagé a fait l'objet d'une première estimation chiffrée par le bureau RLJ, à partir des avant-métrés et de prix unitaires moyens. Les travaux en régie, l'installation de chantier, la démolition/démontage, les fouilles/terrassement, les pavages/bordures, la chaussée, les canalisations et évacuation des eaux, les constructions en béton coulé sur place et les tubes de protection de câbles ont été estimés à CHF 168'000.00 HT.

Sur la base de cette estimation, la municipalité a approuvé le projet et autorisé la poursuite des démarches.

Le bureau RLJ, sur demande de la municipalité, a alors lancé un appel d'offre auprès des entreprises Grisoni-Zaugg SA, Ernest Gabella SA et Weibel SA.

Les offres de Grisoni-Zaugg et Gabella ont été déposées dans les délais. L'ouverture des offres du 4 mars 2022 et l'examen des dossiers a permis d'adjuger les travaux sous conditions à Gabella SA. Le comparatif des soumissions est reporté ci-après.

<b>Soumissionnaires:</b>	<b>ERNEST GABELLA SA</b>		<b>GRISONI-ZAUGG SA</b>		<b>WEIBEL SA</b> <i>Soumission non rendue</i>	
<u>Soumissions révisées selon CAN :</u>			%	Ecart Gabella SA	%	Ecart Gabella SA
111. Travaux en régie	8'240.00	-9.0		7'495.00		
112. Essais	3'045.00	-91.0		273.00		
113. Installations de chantier	9'143.00	47.5		13'483.00		
117. Démolition et démontage	1'758.30	28.8		2'264.60		
211. Fouilles et terrassements	15'172.50	-8.5		13'876.70		
222. Pavages et bordures	8'470.00	46.7		12'421.75		
223. Chaussées : Couche, revêtements	54'999.50	-5.3		52'077.00		
237. Canalisations et évacuation des eaux	23'610.05	13.7		26'845.45		
241. Construction en béton coulé sur place	14'180.00	19.8		16'990.00		
275. Tubes de protection des câbles	2'193.00	9.2		2'394.15		
<b>Montant Brut HT</b>	<b>140'811.35</b>			<b>148'120.65</b>		<b>0.00</b>
Rang sur montant brut HT	1			2		
Ecart %	0.0			5.2		
Rabais	2%	2'816.25	3%	4'443.60	0%	0.00
Escompte	2%	2'759.90	0%	0.00	0%	0.00
<b>Montant net HT</b>	<b>135'235.20</b>			<b>143'677.05</b>		<b>0.00</b>
TVA	7.7%	10'413.10	7.7%	11'063.15	7.7%	0.00
<b>Montant net TTC</b>	<b>145'648.30</b>			<b>154'740.20</b>		<b>0.00</b>
Rang sur montant TTC	1			2		

En tenant compte d'un facteur d'incertitude de +/- 10% et de la TVA, le coût maximum de l'ouvrage, sans tenir compte des subventions cantonales de 50%, pourrait atteindre CHF 160'200.00.

## **Le conseil communal d'Yvonand**

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Décide :**

1. D'autoriser la municipalité à financer la création d'un accès pour les transports publics à la gare, par un montant forfaitaire fixé à maximum CHF 160'200.00 TTC ;
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes ;
3. D'imputer le montant CHF 160'200.00 au bilan dans le compte d'investissement 9143.14 (routes communales) ;
4. D'amortir le coût des travaux au moyen du compte 430.3312.1 (amortissement obligatoire) sur une durée de 30 ans, soit CHF 5'340.00 par année.

Nous vous présentons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**



Philippe Moser

**La Secrétaire :**



Carolane Sutterlet



Annexes : Plan de situation et coupes

Municipal délégué : M. Romano Dalla Piazza

Commune d'Yvonand  
Place de la Gare - CFF

Plan n°  
**C19030-300**

**Enquête**

Accès CarPostal

**PROVISOIRE**

Situation 1:250

Direction des Travaux  
RLJ ingénieurs conseils SA  
Chemin des Fourches 8  
1305 Penthalaz  
Tél : 021 620 08 40

Chemin des Fourches 8 • 1305 Penthalaz  
☎ 021 620 08 40 ✉ info@rlj.ch 🌐 www.rlj.ch

Dessiné	Nom	Date	Format
LM		12.11.2021	63x48
Visé	Nom	Date	Format
ED		12.11.2021	

Date	Dessiné	Modifications
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		

**Plan dressé pour la mise à l'enquête publique**

**LE MAITRE DE L'OUVRAGE :**  
Commune d'Yvonand

**L'INGENIEUR :**  
MANDATAIRE PRINCIPAL  
rlj. ingénieurs conseils SA

Admis par la Municipalité  
en date du:

\_\_\_\_\_

Le Syndic

\_\_\_\_\_

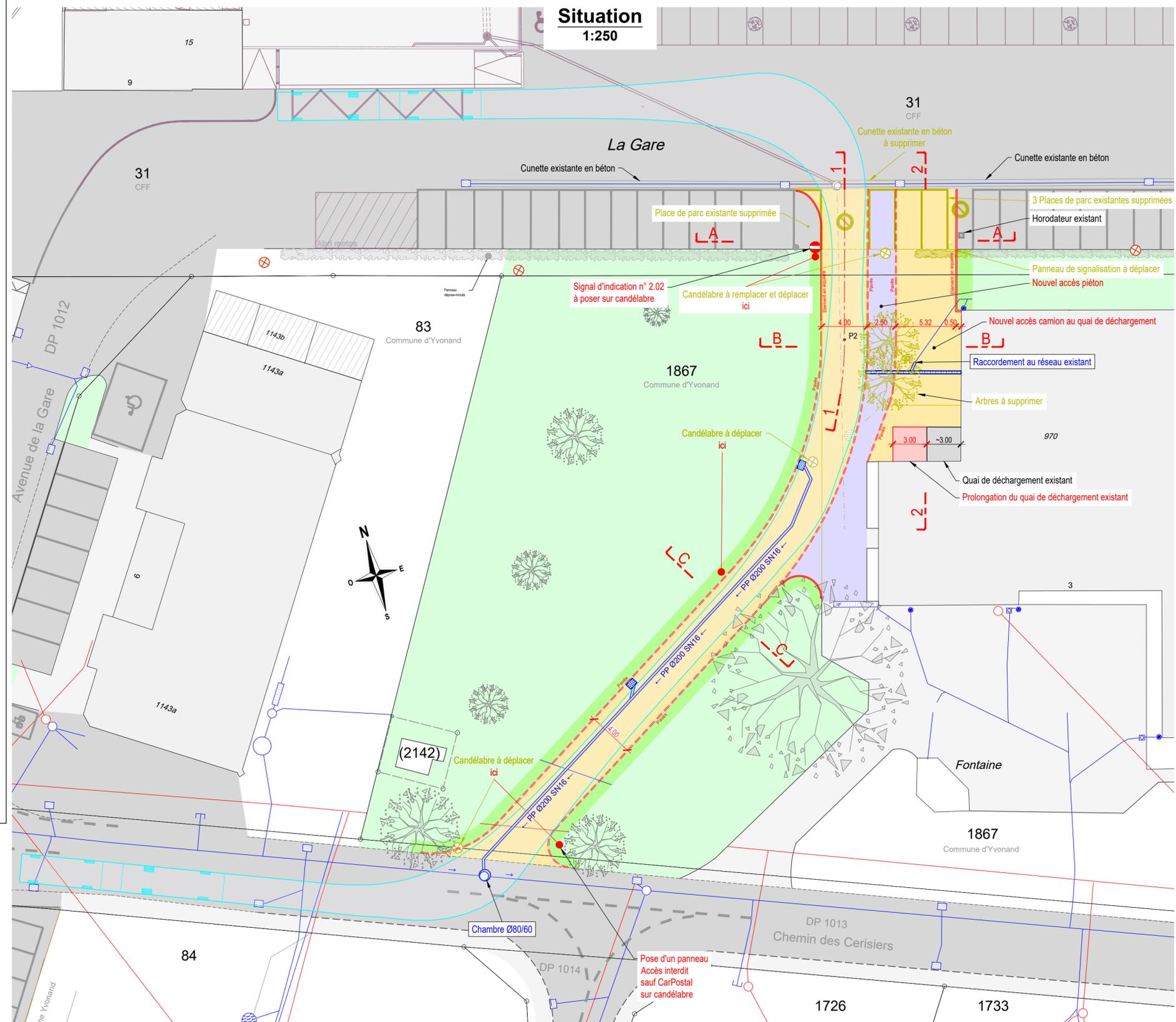
La Secrétaire

\_\_\_\_\_

**Situation générale**  
Sans échelle



Extrait : www.geo.vd.ch - ©2021 - Coordonnées du projet: 2°54'7.212"1'183'475



**Légende:**

- Existant:**
- Chaussée
  - Trottoir
  - Place en enrobé
  - Zone verte
  - Bordure
  - Bordurette
  - Pavés
  - Plongeon
  - Haie
  - Arbre
  - Marquage

- Collecteur/chambre/sac - eaux claires
- Grille avec dépotoir - eaux claires
- Caniveau - eaux claires
- Descente de chéneau - Sac coupe vent
- Collecteur/chambre - eaux usées
- Collecteur HS
- Candélabre

**Projet:**

- Chaussée
- Cheminement piétonnier
- Banquette
- Marquage
- Collecteur/chambre - eaux claires
- Grille - eaux claires
- Caniveau NW100 - eaux claires
- Candélabre

**A supprimer/désaffecter:**

- Collecteur
- Grille
- Marquage
- Arbre

**Projet en cours de construction:**

- Projet d'aménag. gare CFF Yvonand
- Marquage
- Chambre - eaux claires

Commune d' Yvonand  
Place de la Gare - CFF

Plan n°  
**C19030-301**

Nouvel accès CarPostal à la gare

**Enquête**

**PROVISOIRE**

Direction des Travaux  
RLJ ingénieurs conseils SA  
Chemin des Fourches 8  
1305 Penthelaz  
Tél : 021 620 08 40

Coupes 1:50

Chemin des Fourches 8 • 1305 Penthelaz  
☎ 021 620 08 40 ✉ info@rlj.ch 🌐 www.rlj.ch

Nom	Date	Format
Dessiné LM	12.11.2021	63x50
Visé ED	12.11.2021	

Date	Dessiné	Modifications
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		

**Plan dressé pour la mise à l'enquête publique**

**LE MAITRE DE L'OUVRAGE :**  
Commune d'Yvonand

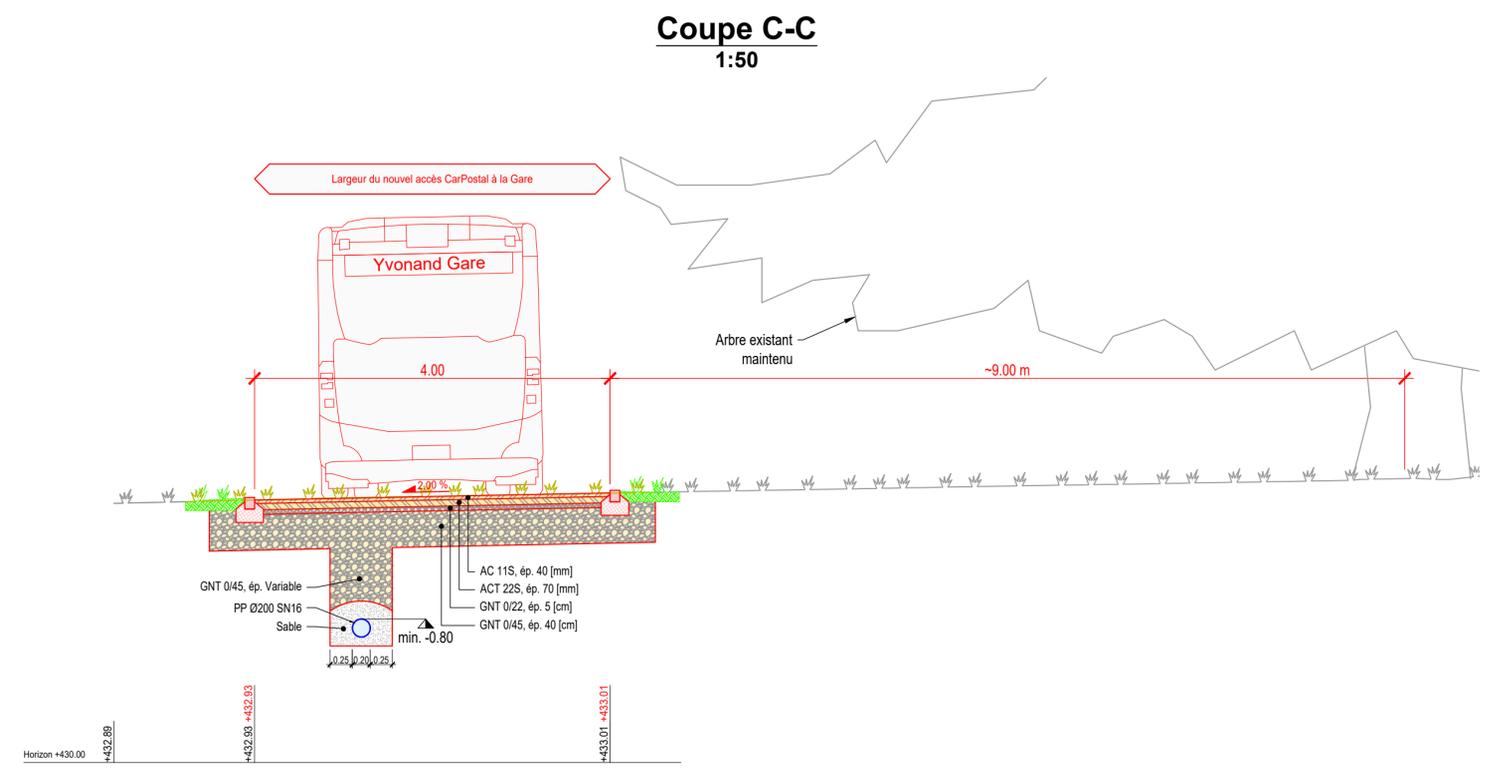
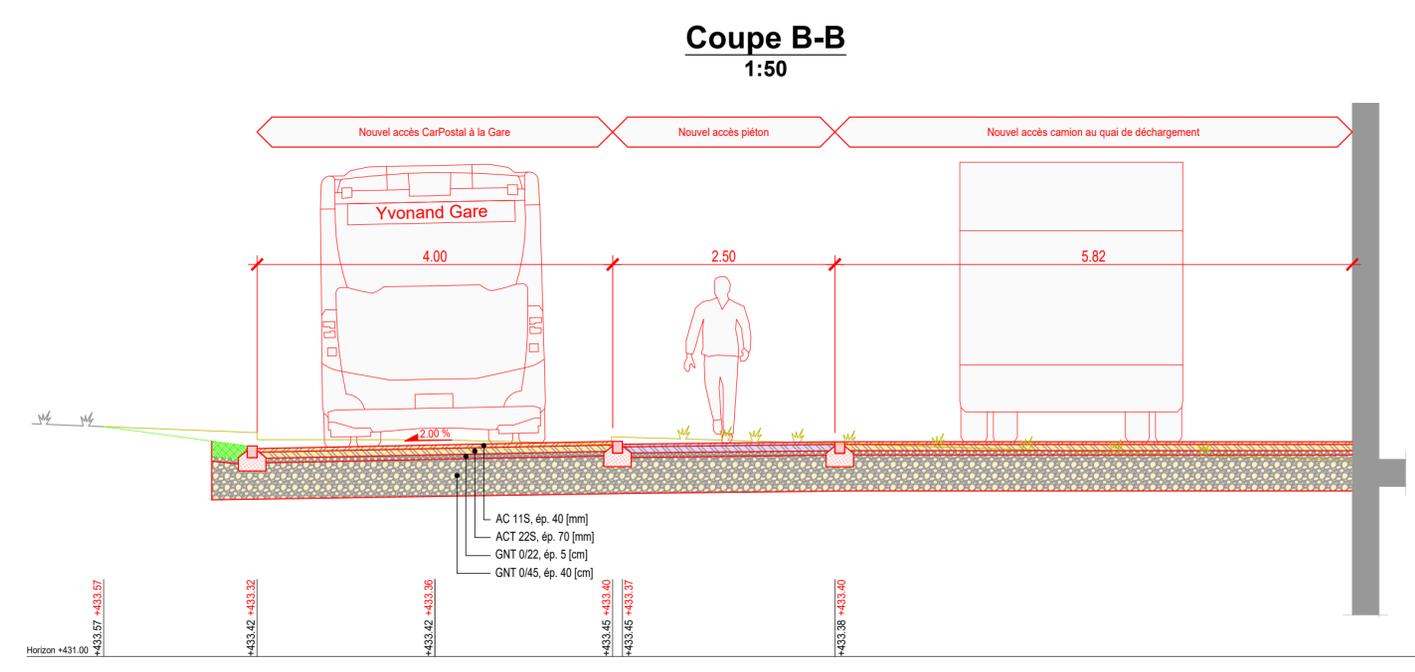
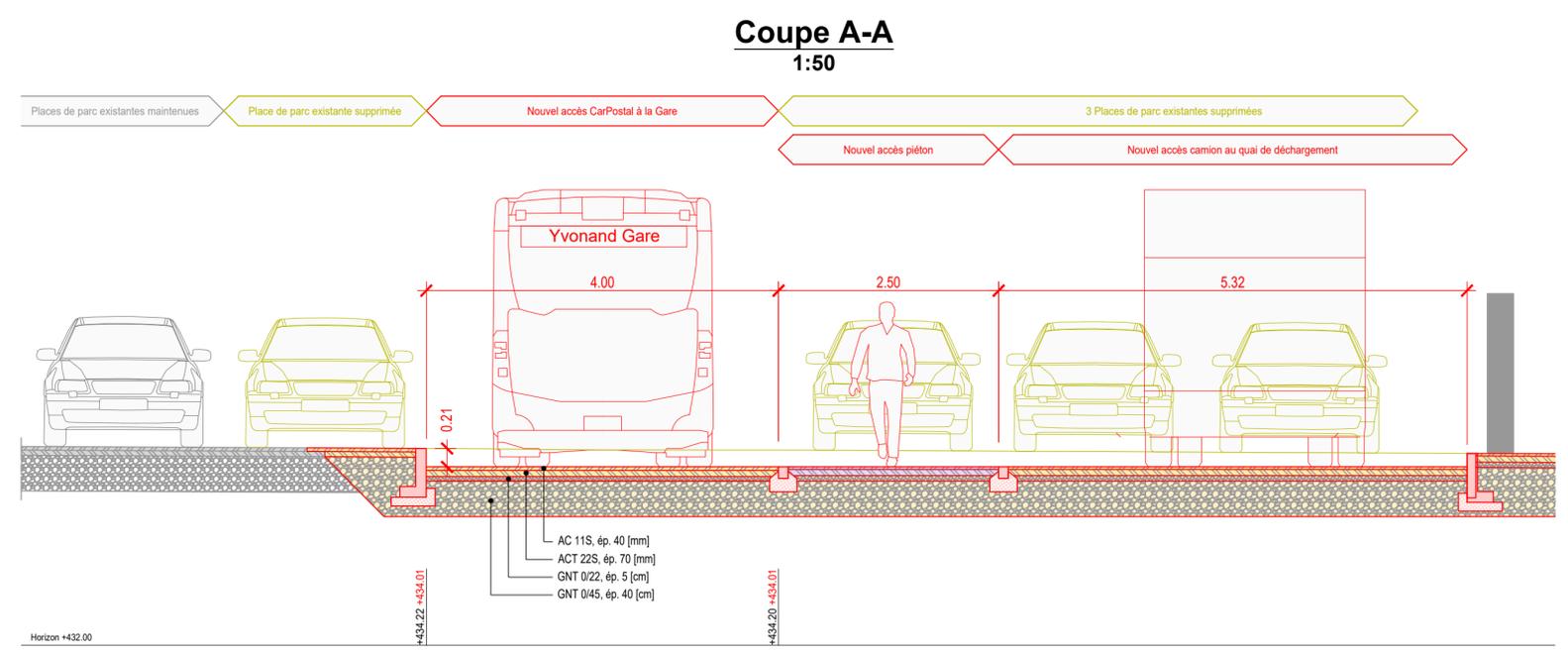
Admis par la Municipalité  
en date du:

Le Syndic

La Secrétaire

**L'INGENIEUR :**  
MANDATAIRE PRINCIPAL  
rlj. ingénieurs conseils SA

**Situation générale**  
Sans échelle



Commune d' Yvonand  
Place de la Gare - CFF

Plan n°  
**C19030-302**

Accès CarPostal

Enquête

**PROVISOIRE**

Direction des Travaux  
RLJ ingénieurs conseils SA  
Chemin des Fourches 8  
1305 Penthaz  
Tél : 021 620 08 40

Profil 1:50

Chemin des Fourches 8 • 1305 Penthaz  
☎ 021 620 08 40 ✉ info@rlj.ch 🌐 www.rlj.ch

Nom	Date	Format
Dessiné LM	12.11.2021	84x59.4
Visé ED	12.11.2021	

A	Date	Dessiné	Modifications

Plan dressé pour la mise à l'enquête publique

LE MAITRE DE L'OUVRAGE :  
Commune d'Yvonand

L'INGENIEUR :  
MANDATAIRE PRINCIPAL  
rlj. ingénieurs conseils SA

Admis par la Municipalité  
en date du:

rlj. ingénieurs conseils sa

Le Syndic

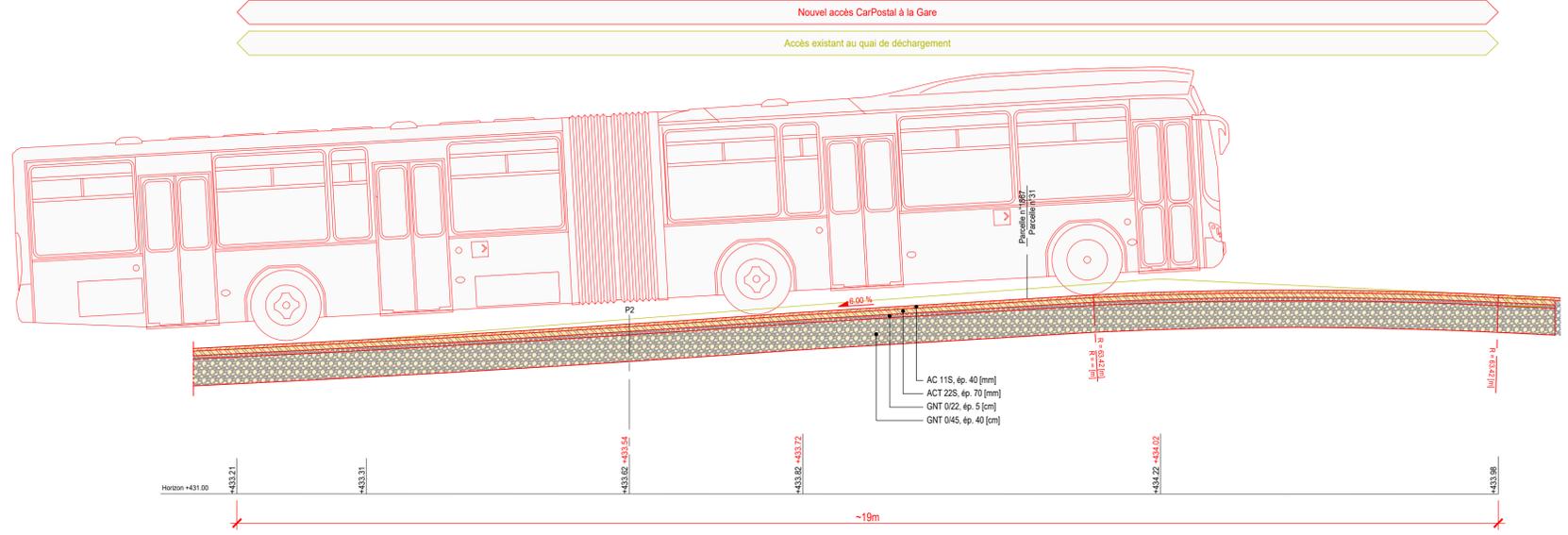
La Secrétaire

Situation générale  
Sans échelle



Extrait : www.geo.vd.ch - ©2021 - Coordonnées du projet: 2'547'212/1'183'475

**Profil 1-1**  
1:50



**Profil 2-2**  
1:50

